

PILOTAGE ET MODULATION

La stratégie énergétique française, déclinée dans la PPE, passe en grande partie par une électrification des usages et le développement de sources d'énergie bas carbone. Pour la production électrique, la France mise sur le tandem nucléaire – renouvelables, avec une forte pénétration de l'éolien et du solaire photovoltaïque. La PPE appelle également une décroissance de la consommation énergétique du parc existant, en jouant sur la sobriété, l'efficacité énergétique et la décarbonation des usages. Globalement, la proportion du nucléaire, des centrales thermiques électriques et d'autres sources électriques pilotables comme l'hydroélectricité diminuera relativement au profit de l'éolien et du photovoltaïque, intermittentes. Les points de production de ces mêmes sources renouvelables sont amenés à être démultipliés et répandus sur l'ensemble du territoire.

Pour s'adapter à la variabilité de la production, la France peut s'appuyer sur une filière bien ancrée de systèmes de « pilotage et modulation des usages énergétiques » à même de les optimiser dans les bâtiments et l'industrie, et ainsi faciliter les effacements, décaler les consommations sur les créneaux de production abondante, décarbonée et à meilleur prix. À l'interface entre les points de production, distribution et consommation énergétiques, ces systèmes sont un outil clé pour notre politique énergétique et assurer l'équilibre permanent offre-demande.

Dans le bâtiment, la directive européenne EPBD pour la performance du bâtiment appelle les États membres à transposer en droit national des objectifs de flexibilité. En France, le décret n°2023-259 du 7 avril 2023 modifiant le décret n° 2020-887 initialement publié le 20 juillet 2020 (réglementation couramment appelée « décret BACS ») vise à la mise en œuvre de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires.

D'autres travaux ont été lancés par la Commission Européenne pour inciter au développement pour le bâtiment tertiaire et plus récemment les bâtiments domestiques d'une offre européenne d'équipements énergétiques domestiques intelligents et leur interopérabilité via un code de conduite lancé en avril 2024.

Avec ce contrat de filière, la France se donne pour ambition de développer sa filière d'équipements en s'appuyant sur ses confrères européens et de véritables leaders dans leur secteur. Le projet de ce contrat est axé sur le déploiement des systèmes et pratiques de pilotage et de flexibilité, ainsi que sur le développement des chaînes de valeur industrielles associées, tout en assurant la montée en compétences des gestionnaires de bâtiments. A titre d'exemple, on estime que 80% des équipements et composants d'une GTB installée en France provient d'usines européennes.

OBJECTIFS ET LIVRABLES

- Créer l'appétence pour l'efficacité et la flexibilité de la demande en établissant le cadre économique : mesure du gisement, perspective de son exploitation et de ses impacts sur le réseau, valorisation de la modulation et du décalage des consommations pour les usagers ;
- Industrialiser les solutions de flexibilité pour la sobriété, l'efficacité, la modulation et le décalage de la demande pour atteindre les objectifs de flexibilité des bâtiments tertiaires, collectifs et domestiques.
- Développer des systèmes d'automatisation et de contrôle sur les bâtiments les plus énergivores pour mieux maîtriser la consommation énergétique en régulant mieux et en travaillant sur l'efficacité des systèmes en adéquation avec des besoins d'usages (Décret BACS).
- Capitaliser sur la filière française et européenne pour promouvoir les solutions de flexibilité, de modulation et les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments et renforcer les points de faiblesse identifiés dans la chaîne de valeur industrielle pour augmenter la résilience de la filière ;

BILAN CONTRAT 2021 – 2024

- Lancement d'un groupe de travail

CONTRIBUTEURS AUX TRAVAUX

Pilote(s) : Guillaume CAYEUX (Schneider Electric), Anne-Sophie PERRISIN (IGNES), Delphine EYRAUD-GALANT (GIMELEC)

Participant(s) : TotalEnergies, Energy Pool, Evolution Energy, Capingelec, Greenflex, Dalkia, Engie Solutions, Naldeo, John Cockerill, DGE, DGEC, DHUP, ADEME, DIE, CSTB, DAE, opérateurs de l'Etat, collectivités locales, CSF Industries électroniques, GIMELEC, IGNES, IFPEB, AFNOR, propriétaires et gestionnaires de bâtiments

